



# Injonction et harcèlement

Par **Nicolas jury**, le **09/12/2017** à **09:09**

Bonjour à tous

Il y a 3/4 ans hoist finance m'a contacté pour un prêt non payé chez cetelem il y a 15 ans . Après harcèlement jour et nuit je cède et j'envoie des chèques de 50€ pendant 2 ans,après tout je dois cette dette...jusqu'au jour où j'appel cetelem et il me dise que ma situation est régularisée et qu'il n'y a plus rien chez eux me concernant.

Je cesse de payer immédiatement et là harcèlement pendant 6 mois,menace,appel au travail et même à la famille .

Aujourd'hui un monsieur a déposé un courrier une signification D'ordonnance d'injonction exécutoire de payer à mon pere en mains propre à mon domicile sans se présenter et documents sans enveloppe.

Hoist aurait donc mandaté chezeaubernard et associé à Neuville sur Saône pour le recouvrement.

Signification d'injonction de payer datant de 2005(mai) que je n'avais même pas eu connaissance à l'époque.

Le mandataire étant cetelem je vois sur ce document que c'était Neuilly contentieux déjà en 2005 qui apres a été bnp Paribas et maintenant hoist qui rachèterais des crédits morts à moindre coup selon avis sur le net.

Concrètement cette ordonnance est elle réellement D'actualité,Est ce un moyen de pression et est elle valable malgré le changement de mandataire à chaque fois ?

Je ne dors plus depuis cette lettre j'avais 20 ans au moment des faits aujourd'hui j'ai 36 ans et je ne voudrais pas vivre une expérience de saisie avec ma famille.

Dans l'attente d'une réponse je l'espère merci par avance pour votre aide .

Cordialement